

Journal de la section des Hauts-de-Seine

Pour un autre syndicalisme au Trésor

BONJOUR !!! Vous tenez entre les mains le premier bulletin d'information de la section locale de Solidaire Unitaire et Démocratique au Trésor nouvellement implantée dans le département. **Lors des dernières élections professionnelles de mars 2004, 7,5% des agents du Trésor ont voté pour nous et les idées que nous défendons.** SUD est né de la fusion en novembre 1996 du SPASET et de SUD-Trésor et s'est appelé dans un premier temps SU au Trésor.

Solidaire:

parce que c'est ensemble que nous pourrons résister aux manœuvres et imposer nos revendications. C'est avec les autres directions, les autres services et secteurs publics, les salariés du privé, les élus et les populations concernées que nous défendrons l'emploi, des rémunérations justes et la qualité d'un service public de proximité qui maintienne l'égalité de traitement pour chaque citoyen en tout lieu du territoire.

Unitaire:

parce que les différences d'idées ou de partis ne doivent pas diviser quand il y a nécessité de l'action pour mettre fin à la situation catastrophique de la crise sociale et aux attaques contre les agents. Aucune force n'est de trop, il faut simplement apprendre ou réapprendre à travailler ensemble. La société actuelle n'a que trop tendance à pousser à un individualisme forcené, face à une administration monolithique, toute action isolée est vouée à l'échec.

Démocratique :

parce que les actions des instances nationales reflètent à tout moment l'opinion de la majorité des militants car ceux-ci ont l'occasion de débattre et de s'exprimer au sein des sections locales. Les avis sont centralisés et motivent l'engagement des actions lors des conseils syndicaux tenus régulièrement au siège à Paris. Cette cohérence constitue notre crédibilité, elle est le moteur du mouvement syndical et le ciment qui unit notre groupe.

Pour SUD le syndicalisme a une double vocation : la défense des intérêts matériels et moraux des salariés et la transformation sociale, afin de donner à toutes et à tous les moyens de penser, d'agir et d'être des acteurs et actrices sur tous les aspects de leur vie. Le syndicalisme est aujourd'hui confronté à de nouveaux défis. La mondialisation du capital, l'évolution du travail, la dégradation des conditions de travail, l'aggravation considérable des problèmes d'environnement, le démantèlement de secteurs entiers de l'économie, le chômage structurel et la précarité ont profondément transformé l'action syndicale. Aujourd'hui il s'agit de créer des conditions d'actions efficaces pour imposer d'autres choix économiques et sociaux. Pour cela notre syndicalisme ne s'arrête pas à la porte du Trésor. Pour nous, défendre efficacement les agents, les travailleurs c'est être capable d'agir sur l'ensemble des facteurs qui déterminent leurs conditions d'existence. Dans cette perspective, SUD au niveau du Trésor avec la FDSU au niveau ministériel et SOLIDAIRES au niveau interprofessionnel essaye de développer une stratégie syndicale permettant aux salarié(e)s de mieux faire le lien entre ce qu'ils vivent au quotidien sur leur lieu de travail et une globalisation du capital en marche d'un bout à l'autre de la planète.

Dans le département des Hauts-de Seine, la section locale de SUD-Trésor en est à ses débuts, notre ambition est de créer un syndicalisme de terrain, proche des agents et de leurs problèmes, la condition pour y parvenir est de connaître au mieux la situation réelle de chaque poste. D'ores et déjà il est prévu d'aller à votre rencontre, discuter du quotidien et vous faire part de nos réflexions.

Il va sans dire que nous vous sollicitons tout de suite afin de porter à notre connaissance les éventuels problèmes et difficultés que vous rencontrez dans votre travail.

Les moyens de nous contacter sont exposés en page 4.

La FDSU

La fédération des syndicats Unitaire aux finances a été créée en 1990, après le grand conflit des finances de 1989, elle regroupe désormais depuis son dernier congrès de mars 2001 hormis SUD-Trésor, le SNUI aux impôts, SOLIDAIRES Douane, SUD INSEE, le SNUCCRF à la Concurrence Consommation et Répression des Fraudes, SUD Centrale (à l'administration centrale), le SUI (Industrie (DRIRE)), SUD-CDC (Caisse des dépôts et consignation) et le SNABF (Banque de France). Parce que le MINEFI gère de manière centralisée et mutualise certaines de ses actions (notamment dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité) il est important que les syndicats des différentes directions agissent ensemble.

SOLIDAIRES

L'union Syndicale SOLIDAIRES regroupe 32 organisations syndicales professionnelles nationales (des syndicats non-confédérés ayant une longue histoire syndicale et des syndicats SUD créés depuis 10 ans. Ces syndicats appartiennent à des secteurs professionnels très divers : aérien, banques, finances, chimie, culture éducation, énergie, métallurgie, Poste et télécommunications, rail, santé...

Les syndicats de cette union ont participé très activement aux conflits de ces dernières années : Protection sociale, retraites, éducation, Finances, transports, postes et télécoms, Moulinex.

Fidèles aux valeurs de solidarité, Solidaires est également présent aux côtés des chômeurs d'Agir contre le chômage (AC), de l'APEIS et du mouvement National des chômeurs et des précaires (MNCP).

De même l'union syndicale est partie prenante au sein de différentes structures autre que syndicales, qui refusent la logique du capitalisme et ses conséquences actuelles tels que la coordination pour le contrôle citoyen de l'Organisation mondiale du commerce (CCCOMC) ou ATTAC dont SOLIDAIRES est un des membres fondateurs.

SUD est donc en contact avec l'ensemble non seulement des syndicats du MINEFI mais aussi des autres secteurs professionnels tant dans la fonction publique territoriale ou hospitalière que du Privé.

Il aide et participe à la hauteur de ses possibilités à l'activité de diverses forces sociales et associatives ; **AC !, ATTAC, Ras le Front, Marches Européennes, Marche mondiale des femmes...** Ceci afin de porter plus fortement un autre discours contre l'idéologie libérale dominante, s'opposer plus efficacement à ses conséquences quotidiennes et pour faire vivre des solidarités nationales et internationales.

L'ACTUALITÉ DU MOMENT : LA NOTATION, LE RECOURS

GOMMEZ ET REMPLACEZ PAR :

CET AGENT NE CONNAÎTRA JAMAIS
L'INFORMATIQUE.



tout ça ne peut être qu'éminemment subjective et donc injuste. Quels que soient les perfectionnements apportés au système, ils achopperont toujours sur la qualité de la « mesure » de l'agent.

Pour SUD-Trésor, toute notation individuelle est contre-productive, gaspille de l'énergie et du temps, génère des tensions et de ce fait va à l'encontre de la qualité du service rendu au public.

LES POSSIBILITÉS DE RECOURS

L'agent dispose d'un délai de deux mois, après communication de la note par la Direction, pour se pourvoir auprès de la Commission Administrative Paritaire Locale de son corps. La CAP est composée pour moitié de représentants du personnel élus en mars 2003 et à parité de représentants de l'administration.

L'agent peut faire appel de la décision de la CAPL, devant la CAP centrale, dans les deux mois qui suivent.

Actuellement, la marge de manœuvre est particulièrement réduite au niveau local, cela n'obère en rien les recours contre une appréciation jugée dévalorisante. Au niveau national, le capital mois provisionné par la DGCP est faible (à titre d'exemple, 63 mois pour les AR et 59 mois pour les contrôleurs).

La lettre de recours adressée au président de la CAP centrale doit être motivée, toutefois SUD-Trésor vous conseille de ne trop en dire,

l'administration prépare la défense de son notateur sur cette base, il est nécessaire que votre représentant puisse disposer de quelques arguments nouveaux à produire lors de la réunion.

À PROSCRIRE : dénigrer le travail ou l'attitude de ses collègues, c'est une non-stratégie totalement inefficace qui ne peut que se retourner contre celui qui l'emploie.

POURQUOI DÉPOSER UN RECOURS ?

Lorsque la note proposée ou les remarques qui l'assortissent semblent injustifiées, l'agent doit se poser la question de se pourvoir devant la CAP Locale. L'inaction et le repli sur soi entérinent et confortent l'appréciation du supérieur hiérarchique et dévalorisent l'agent au regard de ses collègues. Psychologiquement, déposer un recours c'est démontrer que l'on réagit, même si l'action n'aboutit pas, le geste compte. Cela montre aussi que l'on n'est pas une victime et que l'on peut se défendre...

SUD-TRÉSOR DÉNONCE :

- Un système qui n'a pas son équivalent (à salaire égal) dans le privé.

- Une pseudo-culture du résultat qui pousse à la compétition et dresse les agents les uns contre les autres alors que le travail au Trésor est, par essence, collectif.

- Une occasion unilatérale de régler ses comptes avec l'agent.

La question se pose, comment un chef de service peut évaluer en particulier un agent, notamment son aptitude à se servir des applications tout au long de l'année ? Forcément les éléments qui étayent son jugement sont pris de manière ponctuelle, ce qui introduit un biais car ce qui ressort en premier ce sont les erreurs commises (souvent à cause du manque de temps, conséquence du manque d'effectif...). Lors de l'évaluation, ce portrait à charge est contre-balançé par les bons résultats (c'est encore heureusement le cas au Trésor Public) du service, du « collectif » en langage sportif. L'impression générale du notateur est donc la somme d'éléments personnels et de performances collectives à l'intérieur desquelles il est impossible de quantifier l'apport réel de l'agent. La notation qui découle de

On ne peut que recommander la plus élémentaire des prudences jusqu'au dépôt de la lettre de demande de révision, qui acte véritablement le début de la procédure. L'expérience montre que cette étape franchie, l'affaire suit son cours et qu'il n'y a pas lieu de redouter de quelconques pressions.

COMMENT ?

Dans le département des Hauts-de-Seine, SUD-Trésor ne possède pas encore d'élus en CAP Locale, toutefois vous pouvez attendre de la part des autres syndicats écoute, conseil et assistance. Une fois votre décision prise, rapprochez-vous au plus vite des élus du personnel, ce sont vos avocats, ils n'ont pas à juger de la légitimité de votre action ; constituez un memorandum expliquant tous les tenants et aboutissants de votre cas afin qu'ils puissent vous défendre au mieux, l'impréparation ne paye pas...

En CAP Centrale, les élus de SUD-Trésor, Patrice LAURRIN et Jacky LE SAUSSE sont à votre écoute et à votre disposition pour tout conseil.

BAISSE DU POUVOIR D'ACHAT : LES CHIFFRES CONCRETS

Il a été choisi délibérément d'inclure l'avancement pour démontrer que contrairement à ce qui a été affirmé et repris complaisamment dans la presse, le changement d'indice ne suffit pas à compenser la perte de pouvoir d'achat.

La vocation de l'avancement est de traduire l'expérience et les compétences acquises au fil du temps. Cette reconnaissance du travail fourni ne doit pas être détournée de son rôle et servir à atténuer une politique des salaires minimaliste.

Soit un ARP2 qui débute à l'échelon 9 (indice 348) le 1^{er} janvier 2000. Son avancement correspond à la moyenne

nationale, soit 4 ans (source : MAGELLAN), il passe donc à l'échelon 10 au 1^{er} janvier 2004. Par rapport à l'inflation (source : nos collègues de l'INSEE) la baisse du pouvoir d'achat est environ 3,5% (110,30-106,82). Quelque soit le grade ou le corps, on retrouve une dégradation du même ordre de grandeur sauf pour les premières années de carrière, où l'avancement est accéléré et surtout à l'exception très notable des agents au dernier échelon, qui sont proportionnellement plus nombreux (d'après la pyramide des ages du Trésor Public).

Année	Échelon (9 et 10 de ARP2)	Revalorisation	Indice 100 x Revalorisation	Indice 100 x Revalorisation x Échelon	Inflation	Indice 100 x Inflation
2000	348	0,50%	100,50	100,50	1,70%	101,70
2001	348	1,20%	101,71	101,71	1,70%	103,43
2002	348	1,30%	103,03	103,03	2,20%	105,70
2003	348	0%	103,03	103,03	2,20%	108,03
2004	359	0,50%	103,54	106,82	2,10%	110,30

Refonte de la grille au 01/07/2005

Au 1^{er} juillet 2005, le SMIC revalorisé devrait dépasser le Salaire Minimum de la Fonction Publique, conformément au décret du 2 août 1991 modifié, une indemnité différentielle sera versée sous forme d'augmentation de l'indice.

Les agents concernés (premiers échelons d'AR) devraient obtenir une revalorisation de l'ordre de 4% sur leur traitement indiciaire (pas sur les primes).

Pour les agents arrivés en butée indiciaire depuis au moins trois ans, il sera versé une prime exceptionnelle dans le courant du premier semestre 2005 dont le montant équivaldra à 1,2% du traitement indiciaire brut calculé à partir de la situation au 31 décembre 2004.

En Île de France

Presque tous les agents qui débutent sont concentrés en ÎDF, ils cumulent faibles revenus et région la plus chère.

Les loyers, déjà élevés, augmentent plus que l'inflation (en 2004, +3,8%), l'accession à la propriété reste un rêve pour beaucoup, vu le prix du m² (+ 13% pour la même année). Les frais de transports se rajoutent à ce triste constat, de nombreux agents retournent très régulièrement le week-end en province, dans des départements aux perspectives de mutations plutôt sombres.

SUD revendique

- Des logements sociaux en nombre suffisant, en 2003, 87 nouveaux logements construits à Paris intra-muros. Les agents se tournent vers le parc privé, plus onéreux...
- Une revalorisation significative de l'indemnité de résidence, actuellement 3%, qui n'est pas adaptée à la réalité du terrain.

ACTUALITÉ INTERPROFESSIONNELLE

Au fil des numéros, vous trouverez des articles et communiqués d'autres syndicats membres de la FDSU ou de SOLIDAIRES, principalement du SNUI (Syndicat National Unifié des Impôts, 1^{er} à la DGI), qui concernent l'actualité du Trésor, la vie de l'agent ou plus simplement les Hauts-de-Seine.

Communiqué de presse du SNUI du 15 mars 2005.

Les baisses d'impôts sur le revenu entre 2000 et 2005 ont coûté à l'Etat 50,77 milliards d'euros.

L'Etat a perdu en six ans (2000-2005), du fait des allègements d'impôts sur le revenu, 50 milliards d'euros, soit "l'équivalent d'une année" de cet impôt, un chiffre supérieur au déficit public prévu pour 2004. L'impôt sur le

revenu a rapporté en 1999 un peu plus de 46 milliards d'euros, et 53 milliards d'euros en 2004.

Il faut s'interroger sur les baisses de barèmes de l'impôt sur le revenu consenties aux contribuables. Il n'y a jamais eu de bilan effectué sur cette question par la Cour des comptes ou le Conseil des impôts sous le pilotage du Parlement.

Il n'y a pas d'impact de ces mesures

d'allègement sur la relance de la croissance. Le surplus de recettes fiscales constaté fin 2004 provenant de la TVA est pour sa part essentiellement dû à la baisse du taux d'épargne des Français - moins 1,5 % en deux ans - et à la hausse de leur taux d'endettement (+ 2,5%) sur cette même période.

En clair sur ces deux années, les ménages ont puisé dans leur épargne et se sont endettés pour consommer.

INFORMATIONS DIVERSES

Après de longs mois d'attente, le livre d'ATTAC « Vivent les impôts ! » est enfin sorti (courant février 2005). On le trouve dans toutes les bonnes librairies mais aussi auprès des militants du SNUI, de SUD-Trésor et des comités locaux d'ATTAC. À la suite des annonces de Bercy sur la reprise des baisses d'impôts en 2006, la période est bien choisie pour faire connaître cet ouvrage auquel deux membres du SNUI et un de la CGT-Finances ont contribué.



Hélios s'éclipse, le Canard jase...

Sous le titre « 80 millions d'euros pour une informatique en toc » le Canard Enchaîné dans son édition du 06/04/2005 a révélé la « pause qualité » au grand public. Ce n'est pas très glorieux, d'autant qu'il est fait référence à d'autres articles déjà parus concernant le Trésor : un sur le programme Accord (édition du 02/07/2003) et un sur le centre d'encaissement de Lille (édition du 05/01/2005). Dans ce dernier cas il s'agissait des chaînes de traitement automatisé des TIP qui ne supportaient pas agrafes, trombones... (50% de rejets).

Quant à nous, agents du Trésor, nous avons été informés par la Lettre d'Hélios, numéro spécial de mars 2005, de la suspension des opérations de déploiement du programme.

Deux points ont retenu notre attention, d'abord la rédaction, le style tout en retenue, en comparaison les précédents numéros s'apparentaient à des communiqués triomphateurs de l'armée révolutionnaire chinoise (période Grand bond en avant). SUD Trésor dénonce ce type de communication infantilisante, soignée mais au fond sans grand contenu informatif et pense qu'il faudrait plutôt s'adresser à l'intelligence des acteurs du réseau, les principaux concernés par Hélios.

D'autre part, et c'est plus grave, il semblerait que l'on tente de se défaire d'une partie de la responsabilité de la pause sur les agents des DI. Que signifie : « les DI exploitant RCT ne disposent pas encore de l'intégralité des automatismes... » ? Sans être tendancieux, on subodorerait que les agents des départements mentionnés ont du mal à apprendre, ou à comprendre, les consignes du programme Hélios, ces consignes qui ne peuvent être que limpides puisque émanant de « pros d'la com' »...

Concrètement, ce retard implique quoi, dans le département des Hauts-de-Seine ?

La principale information à retenir c'est que les agents pourront profiter pleinement de leurs congés en juillet et en août. En revanche la fin d'année risque d'être chargée, il faudra veiller à bien répartir ses jours pour éviter de devoir abonder de force son compte épargne temps.

La « pause qualité » ne sera pas suivie d'une « pause quantité », l'Outil de Réduction des Emplois va fonctionner comme si il y avait eu le gain de productivité attendu après la mise en route d'Hélios. Le déficit en AR et en contrôleurs va s'accroître. Notre département, où l'ancienneté moyenne du personnel est plutôt faible à cause des retours en province est plus fragile que d'autres face à ces diminutions d'effectifs...

Discrimination

La loi du 31 décembre 2005, portant création de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE), a permis la pénalisation des propos publics homophobes, sexistes et handiphobes comme au même titre que le sont actuellement les propos racistes et antisémites. Pour étendre et la compléter cette loi, un décret signé le 25 mars a été publié. L'agression verbale dans la rue ou sur le lieu de travail en raison de son orientation sexuelle, de son sexe ou de son handicap fera dorénavant l'objet d'une contravention plus sévère qu'une simple injure.



« Alexandrie Alexandra », 1978

Etienne Roda Gil / Claude François / JP Bourtayre

Contact et informations

Le rôle de notre syndicat est d'apporter des réponses aux questions que vous vous posez, sur vos droits, vos devoirs, vos possibilités d'évoluer au sein du Trésor Public ; notre rôle est également de résoudre ou d'apporter des prémices de solutions aux problèmes qui peuvent surgir sur le lieu de travail. Enfin, notre rôle est de vous défendre en vous servant d'avocat face à une administration qui reconnaît difficilement ses erreurs et qui se range systématiquement du côté de ses cadres face à leurs subordonnés.

N'hésitez pas à nous contacter :

Gérard BELMONT, DI tests SATELIT, secrétaire de la section SUD des Hauts-de-Seine

SUD-Trésor

Section des Hauts-de-Seine

93 bis rue de Montreuil

75 011 PARIS

<http://www.su-au-tresor.ras.eu.org/> ou dans MAGELLAN, cliquer sur « Les informations syndicales »

Portable : 06 65 03 96 68 (répondeur)

Téléphone : 01 43 56 31 41

Fax : 01 43 56 12 19

Courriel : sudtresor92@wanadoo.fr

Si vous ne souhaitez pas recevoir ce journal, signalez-le au secrétaire de section.

SOUTENIR L'ACTION DE SUD-TRÉSOR

Au recto de cette feuille, vous trouverez un formulaire d'adhésion et le barème des cotisations **annuelles** (inchangées depuis 4 ans), le calcul du montant à verser s'effectue au prorata du nombre de mois suivant la date du jour jusqu'à la fin de l'année. Les agents à temps partiel doivent multiplier le montant obtenu par le pourcentage de leur temps d'activité.

Ce formulaire est à transmettre à Gérard BELMONT, DI tests SATELIT ou à renvoyer à :
SUD-Trésor, Section des Hauts-de-Seine, 93 bis rue de Montreuil, 75 011 PARIS

RAPPEL : toute cotisation syndicale est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 60%.

Adhérer à SUD-Trésor c'est :

SOUTENIR

l'action de la section dans son combat pour une meilleure défense des agents, pour l'amélioration des conditions de travail et du dialogue social avec la hiérarchie...

Ce soutien financier est l'unique source, c'est le gage de notre indépendance, des fonds nécessaires à couvrir nos frais de fonctionnement incompressibles. C'est l'édition de ce bulletin et des tracts à venir qui grèvent notre budget, même si on considère que cette tâche est confiée à une imprimerie associative (celle du SNUI) dont les coûts ne correspondent pas à ceux du secteur privé.

Le reste des dépenses sert à la constitution d'une caisse de secours, destinée à soutenir les camarades en situation précaire mais participant néanmoins à des actions de grève. La politique de faibles rémunérations qui dure depuis très/trop longtemps conduit dans certains cas (crédits, pensions alimentaires, double-résidence...) directement à une situation financière critique. Pour SUD-Trésor, cette perte de marges de manœuvre ne doit pas s'accompagner de facto de la perte du droit à revendiquer.

S'INFORMER

sur l'évolution des métiers du Trésor, les adhérents de SUD ont la primeur de ce bulletin sur leur boîte de messagerie. Ils reçoivent en plus de la documentation, d'origines diverses, qui ne peut tenir sur ce seul journal. Au moment de faire un choix : demande de mutation, inscription à un concours, demande de mise en disponibilité... il est crucial de connaître tous les éléments qui concourent à la décision. La DGCP, par le biais de MAGELLAN et des notes de service, dispense également ces informations. Ce que ce nous proposons, c'est une analyse synthétique et critique de ce flux, qui a tendance à nous submerger et dont on distingue difficilement ce qui nous concerne réellement de ce qui n'a aucun impact sur notre quotidien.

PARTICIPER

aux analyses qui figurent dans ce bulletin ou à celles des tracts nationaux. Pour faire valoir votre avis (SUD vous le demande, au sein du Trésor on a rarement cette occasion de s'exprimer), entrez dans la discussion... Ce journal ne peut se prévaloir d'une quelconque représentativité si il est le fait d'une équipe restreinte. Diversifier nos sources c'est répondre plus efficacement aux besoins des agents du Trésor dans les Hauts-de-Seine, l'ambition de la section SUD est de proposer un syndicalisme de terrain et donc d'entendre chaque doléance et chaque revendication.

S'IMPLIQUER

plutôt que de subir passivement les réformes et les changements, l'engagement dans un syndicat vous permet de vous exprimer et d'infléchir, par une action collective, les tendances décidées par la DGCP et qui ne sont pas toujours les plus optimales, ni pour les agents, ni pour le service public. L'implication dans un syndicat, loin de desservir la carrière de l'agent, lui permet d'acquérir une forte expérience personnelle (forte valeur ajoutée dans le novlang libéral, qui fait florès à Bercy).



FORMULAIRE D'ADHÉSION

NOM:.....Prénom:.....

Adresse personnelle:.....

Code Postal:..... Commune:.....

facultatif) Tél.:..... Portable:.....

Situation professionnelle:.....Grade:.....Indice:.....

Adresse professionnelle:.....

Service:.....Tél. professionnel:.....

Temps partiel:.....% Jour(s) choisi(s):.....

Rayer la mention inutile

J'accepte de recevoir la presse de SUD sur ma messagerie:

- personnelle:.....

- bureau:.....@cp.finances.gouv.fr

Je ne souhaite pas recevoir la presse SUD sur ma messagerie

À....., le.....Signature:.....

Établir le chèque à l'ordre de SUD-Trésor

	Agt de service		AST2-AA2		AST1-AA1		AR		ARP2		ARP1		Contrôleur		Contrôleur		Contrôleur		Inspecteur		Receveur	
Echelon	Echelle 1		Echelle 2		Echelle 3		Echelle 4		Echelle 5		N.E.I.		2e classe		1re classe		Principal		Huissier		Percepteur	
	Indice	Cotisation	Indice	Cotisation	Indice	Cotisation	Indice	Cotisation	Indice	Cotisation	Indice	Cotisation	Indice	Cotisation	Indice	Cotisation	Indice	Cotisation	Indice	Cotisation	Indice	Cotisation
1	261	40,42	262	40,73	263	40,87	266	41,33			359	61,44	290	58,64	351	69,97	376	75,31	348	80,27	641	153,82
2	263	40,72	264	40,87	264	41,02	272	42,08			378	64,33	298	60,01	367	72,72	396	78,82	375	85,52	672	160,53
3	267	41,17	267	41,32	268	41,32	278	43,00			393	66,62	306	61,38	383	75,61	420	83,08	388	88,12		
4	272	41,93	271	41,93	276	42,69	287	44,21					317	63,36	404	79,27	444	87,20	407	91,77		
5	279	42,84	278	42,84	284	43,76	297	45,59	306	52,77			324	64,53	419	82,02	466	91,01	430	96,04		
6	286	43,91	283	43,60	292	44,82	305	46,80	316	54,46			335	66,51	442	85,98	489	95,28	460	101,84		
7	294	44,97	287	44,06	300	46,04	315	48,17	324	55,66			349	68,95	464	89,94	513	99,40	495	108,70	Trésorier Principal	
8	302	46,04	294	45,13	308	47,11	323	49,39	336	57,64			360	71,65	488	94,06			523	117,08		
9			302	46,19	315	48,17	334	50,77	348	59,47			377	74,70					544	121,04	2ème Cat	733
10			306	46,80	324	49,39	344	52,14	359	61,44			394	77,60					583	128,67	1ère Cat	797
11			322	48,94	337	51,09	351	53,36	378	64,33			417	81,71					625	136,59		
12													438	85,37					641	140,10		
13													462	89,49								